



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Hotels

Question écrite n° 17666

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation de surcapacité hôtelière de plus en plus fréquente dans notre pays. Cette situation, aggravée par la crise et la déflation qui a suivi, a abouti à une baisse dangereuse des taux d'occupation des hôtels et à un effondrement du prix moyen. Cet état de fait pourrait apparemment rejouer les clients qui en bénéficient, mais c'est une situation qu'ont connue les États-Unis il y a environ 15 ans et qui a abouti à l'effondrement du tourisme aux USA, lequel tourisme n'a remonté la pente à ce jour qu'au prix de grandes difficultés. Elle lui demande quelles mesures sont envisagées, notamment en ce qui concerne la défiscalisation, cause principale de création d'établissements nouveaux par des promoteurs plus soucieux d'évasion fiscale que de réponse à un marché, afin que la France demeure la première destination mondiale du tourisme.

### Texte de la réponse

L'apparition et le développement d'établissements d'hébergement hôtelier et l'accroissement général de l'activité touristique ont modifié dans certaines zones l'équilibre offre-demande et accentué les difficultés d'exploitation de certains hôtels dues à la dégradation de la conjoncture. Il a paru judicieux de mettre en place un dispositif de maîtrise de l'offre, basé sur l'information, la concertation et la responsabilité des différents acteurs intéressés. C'est dans cette perspective qu'a été décidée, dans un premier temps, la création d'un observatoire des industries hôtelières, composé d'élus, de professionnels et des administrations concernées. Il était appelé, sous la présidence de M. Roques, député de l'Hérault, seconde par M. Pascallon, député du Puy-de-Dôme, et par M. Voisin, député de la Saône-et-Loire, à rassembler l'information sur l'évolution du marché, les réalisations et les projets, à informer les décideurs locaux et toute instance amenée à éclairer les décisions d'investissement ou d'implantation. Sur la base des travaux menés par l'observatoire, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme vient de mettre en place la Commission nationale de régulation des hébergements touristiques. Cette commission a pour mission, d'une part, de dresser la carte nationale de la capacité hôtelière, en repérant « les bassins d'hébergement » atteints par un phénomène de surcapacité, d'autre part, de proposer des mesures d'ordre législatif, réglementaire et fiscal, visant à réguler l'offre d'hébergements sur le plan local. La commission est co-présidée par les parlementaires précités qui apporteront leur contribution pour les besoins législatifs et juridiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17666

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 août 1994, page 4110

**Réponse publiée le** : 9 janvier 1995, page 195